



180/2021/VL

ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT et DE CIRCULATION
Rue du Maréchal Leclerc à MAURECOURT

Le Maire de Maurecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles
L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée par les services techniques dans le but d'obtenir certaines
restrictions temporaires de stationnement et de circulation des véhicules sur le parking
situé autour de la Mairie afin de permettre l'installation des décorations de Noël,

Considérant que ces restrictions s'avèrent nécessaires,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur le parking
situé autour de la Mairie, de 13h00 à 17h00 les :

- Mercredi 10 novembre 2021
- Mercredi 17 novembre 2021
- Mercredi 24 novembre 2021

*** Tout véhicule resté en stationnement interdit et réputé gênant durant cette
période sera emmené à la fourrière à la demande des autorités policières.**

Article 2 : Madame la Directrice Générale des services de la Mairie, Madame le Brigadier de
Police Municipale, Monsieur Le Commissaire Principal de Police de CONFLANS SAINTE
HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui
sera affiché dans les conditions habituelles.

MAURECOURT, le 02 novembre 2021

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Daniel WOTIN